

Compte-rendu des échanges relatifs au CQD (Centre de Qualité de Données) de Montbard

Dans le cadre de sa politique de démétropolisation, la DGFIP va installer à Montbard (charmante ville dont la population vient de passer sous les 5000 habitants – elle en a perdu 152 en 2021) une antenne de la DiSI RAAB¹ dont la vocation sera d'améliorer la qualité et la fiabilité des données de ses applications informatiques. Concernant l'opportunité de créer ce site, le lecteur intéressé pourra se reporter au compte-rendu du GT² du 25 novembre dernier disponible [ici](#).

Pour ce CTR, nous nous sommes efforcés de poser des questions simples et pragmatiques, voire terre-à-terre. Mais, une fois de plus, le dialogue avec la direction s'est révélé décevant. Pour elle, les choses sont claires : elle a répondu à la demande gouvernementale de créer des emplois à Montbard, lauréate de l'appel à projet lancé fin 2019 suite aux manifestations des « Gilets Jaunes ». Et elle l'a fait avec brio en enrobant sa décision d'un discours optimiste sur l'avenir de l'amélioration de la qualité des données à l'heure du « big-data ». Son contrat est rempli et les questions que nous posons relèvent d'un combat d'arrière-garde dénué d'intérêt.

Pour notre part, nous avons quelques raisons de ne pas pouvoir nous satisfaire de ce discours lénifiant et l'alliance **CFDT-CFTC Finances publiques** s'interroge sur la viabilité de ce nouvel établissement comme sur la pérennité de la mission qui lui est confiée. En tant que représentants du personnel, il nous importe de savoir si les agents qui y seront affectés pourront s'y implanter durablement ou si ce ne sera qu'un purgatoire destiné aux moins bien classés des lauréats des concours. Ce nouveau centre est à côté de Dijon mais va dépendre fonctionnellement de Clermont-Ferrand (son seul lien avec l'ESI de Dijon sera le support informatique de la CID). De plus, il va être un site de la DiSI RAAB (et dépendra donc administrativement de Lyon) alors qu'on va y recruter explicitement des non-informaticiens. Ces choix sont problématiques : d'une part, l'éloignement va rendre le pilotage des lieux complexe ; d'autre part, les qualifications de base vont manquer à cette équipe pour lui permettre de monter en compétence. Nous sommes inquiets de voir à quel point ces agents risquent de se retrouver isolés au sein de la DGFIP. Et nous sommes évidemment préoccupés de voir se répéter à Montbard les conditions qui ont abouti à la situation que l'on sait pour les services d'ADO³.

Au-delà des conditions de travail de nos collègues, nous avons d'autres sujets de préoccupation. La ville de Montbard a prévu d'investir 700 000 € dans la réhabilitation du bâtiment qu'occupera cette équipe. Pour une commune de cette taille, c'est évidemment beaucoup. Mais dans tous les cas, il s'agit d'argent public dont tout le monde devrait se soucier qu'il soit correctement dépensé. La DGFIP se doit donc de tout mettre en œuvre pour que cette implantation réussisse à long terme. Or, dans cette période où nos concitoyens boudent les urnes et se détournent des corps constitués, nous n'avons senti chez nos interlocuteurs aucune volonté de réaffirmer la valeur de la parole de l'Etat. Nous n'avons pas davantage senti de considération pour cette petite commune qui déroule le tapis rouge pour essayer désespérément de redonner vie à son territoire. Face à ce néant, il ne faut pas s'étonner que les discours creux et stériles sur la « préférence nationale » reçoivent autant d'attention : beaucoup de nos concitoyens ont quelques raisons de se sentir abandonnés. Par ses fermetures continuelles de sites et ses mirages de relocalisation, la DGFIP leur donne chaque jour un peu plus raison.

1 Direction des Services Informatiques Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne

2 Groupe de travail informatique du 25 novembre 2021

3 Ateliers d'Acquisition de Données : cette activité historique des centres informatiques a été brusquement arrêtée dans la plupart des ESI en 2020.

Ceci étant, vous trouverez ci-après les questions que nous avons posées et les quelques réponses que nous avons pu obtenir.

Localisation

La localisation et ses spécificités interrogent. Quelles considérations ont présidé au choix de Montbard ? Cette ville est-elle spécialement demandée ? Ses attraits laissent-ils prévoir que cette résidence sera particulièrement recherchée ? La commune ayant engagé d'importants travaux, a-t-elle reçu l'assurance que son investissement serait rentabilisé ?

Très concrètement, où en sont les prévisions d'affectation sur le site (mouvement et sorties d'école) ? Ces éléments permettent-ils de le considérer comme attractif ? Si ça n'est pas le cas et qu'elle pense pouvoir recourir à des contractuels, la direction est-elle consciente des difficultés de recrutement actuelles dans le bassin du Montbardois ? Combien faut-il au minimum d'agents dans ce service pour qu'il soit viable et puisse exécuter les tâches qui seront les siennes ?

D'une manière générale, nous n'avons obtenu aucune réponse quant aux projections de postes pourvus en 2022 ni pour l'avenir. La mairie de Montbard pense qu'il y en aura 25 à terme (c'est du moins ce qu'elle a « vendu » à ses administrés). La direction table sur 15 emplois au 1^{er} septembre 2022 (un A, deux B et 12 C) et soumet une éventuelle montée en puissance au succès de ce qui aura été initié. Le problème de n'avoir qu'un cadre A sur place a été soulevé (congé...), mais le renforcement de l'encadrement n'est prévu que lorsque l'équipe aura atteint 25 agents. Sollicitée, la direction n'a pas répondu à la question de savoir si ce cadre pourrait être un A+.

Aucune réponse sur les contractuels dont on sait que, depuis la LTFP⁴, c'est un sujet sensible pour les syndicats. Nous ne savons donc pas à ce stade si le site ne sera occupé que par des fonctionnaires ou s'il est plutôt question de créer des emplois « locaux ». Pour la municipalité, ça n'est évidemment pas indifférent même si 15 emplois ne vont assurément pas bouleverser la donne démographique locale.

Quant au seuil en deçà duquel la viabilité du site serait remise en question, nous n'avons eu aucune réponse ni même indication. Une fois de plus, on nous demande d'approuver une réorganisation sans nous dire quels critères permettront de juger de son succès.

Les missions confiées

Des réponses qui nous ont été apportées en GT informatique, on peut déduire qu'une grande partie du travail consistera à traiter les amalgames et les doublons. Quels développements informatiques et mesures organisationnelles ont été mis en oeuvre en amont pour éviter que de nouvelles incohérences soient introduites en permanence dans les bases ? A-t-on une idée de la taille du « stock » pour les applications cibles et du temps qu'il faudra pour le résorber ? Quelles sont les perspectives de long terme pour cette équipe puisqu'il est prévu que l'IA prenne le relai dès que des jeux de données d'apprentissage de taille suffisante auront été constitués ?

Au-delà du discours volontariste et vendeur sur le trésor que représenteraient les données, les tâches confiées, extrêmement répétitives, vous semblent-elles de nature à susciter l'intérêt ? Dans les services, il s'agissait d'une activité marginale qui alternait avec d'autres missions. Est-il raisonnable de demander à des agents de s'y consacrer à plein temps ? Quels seront les dérivatifs possibles ? Les possibilités d'évolution de carrière ?

Pour dire les choses crûment (ça n'a pas été exprimé comme ça), les tâches « intelligentes » et techniques de mise à jour des bases (désamalgames complexes par exemple) continueront d'être effectuées à Clermont-Ferrand, et le travail « bête » et répétitif le sera à Montbard. Les différentes

4 Loi de Transformation de la Fonction Publique

OS⁵ ont rappelé les risques psycho-sociaux liés à ce type d'activité, mais les responsables RH présents, comme la DG, ont répondu par un silence poli. L'interprétation optimiste est que la direction ne considère pas ce risque comme crédible (pourtant, depuis « Les temps modernes » de Chaplin, on sait ce qu'il en est). Nous laissons le lecteur moins confiant se faire son opinion sur le peu de cas que la direction fait de la santé de ses agents.

Comme nous l'avons dit lors de nos liminaires et de nos compte-rendus, cette situation n'est pas une fatalité : il est possible de sortir par le haut de cette situation, au bénéfice de tout le monde. La DGFIP, semble-t-il, ne souhaite pas miser sur l'intelligence de ses collaborateurs.

Locaux et moyens attribués

La DGFIP paiera-t-elle un loyer pour les locaux qu'elle occupera ? Qui assurera le paiement des charges (chauffage, électricité...) ? Le bâtiment sera-t-il partagé avec d'autres entités que le centre de qualité de données ? De quel service relèvera la gestion courante du bâtiment ?

La livraison des locaux est prévue en août pour un démarrage de l'activité au premier septembre. Dans la période de pénurie de matériaux de construction que nous traversons, des retards sont probables. Quel est le plan B dans l'hypothèse où la réception des travaux ne pourrait s'effectuer à la date convenue ? A quoi correspond la tranche de travaux budgétée en 2023 ?

La réponse a été hésitante, mais la DiSI RAAB réglera bien un loyer et prendra en charge les frais de fonctionnement. Elle recourra de même à un prestataire pour assurer la gestion courante du site. Concernant les charges, la question n'était pas gratuite : lors du dernier conseil municipal, une motion visant à demander une aide au ministre Bruno Le Maire pour faire face à l'accroissement des dépenses d'électricité et de chauffage a été votée. Le « quoi qu'il en coûte » est bien derrière nous et le site va être ouvert dans un contexte budgétairement tendu.

Concernant le « plan B », la réponse est singulière : tous les acteurs ayant dit que les travaux seraient terminés à temps (quelle entreprise pourrait-elle se permettre d'annoncer du retard avant même le début de sa prestation ?), il faut leur faire confiance et éviter de perdre du temps à étudier une hypothèse présumée par principe irréaliste. Autrement dit, le plan B ne sera préparé que s'il devient le plan A. A moins que l'équipe ne soit constituée que de contractuels recrutés au dernier moment, l'apathie de la direction face à une éventualité qu'elle-même juge plausible dans le contexte pandémique actuel, laisse perplexe.

Conclusion

Sauf à être d'un optimisme béat, on sent bien que cette équipe va être confrontée à d'importantes difficultés. Nous souhaitons bien évidemment qu'elle les surmonte. Mais tel qu'il est conçu, ce site aura du mal à acquérir l'autonomie nécessaire pour assurer sa viabilité. En effet, nous avons surtout entendu un discours commercial, déconnecté des réalités, destiné à convaincre que la DGFIP répond fidèlement à la commande qui lui est adressée. Cela ne veut pas dire que nous ne croyons pas aux vertus auto-réalisatrices (« performatives » en bon français) du discours : en l'espèce, nous savons bien que c'est en parvenant à convaincre de la justesse de leurs vues sur l'importance des données que les GAFA ont pu lever les fonds qui ont permis leur essor. Mais il est trop tard pour suivre cette voie et nous pensons qu'une approche plus construite, dans un monde devenu beaucoup plus concurrentiel, aurait donné de bien meilleurs gages de survie à ce projet. Face au mutisme de la direction, l'alliance **CFDT-CFTC Finances publiques** ne peut qu'inciter ces nouveaux collègues à prendre contact avec elle.

5 Organisations Syndicales